
REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 14 NOVEMBRE 2023
RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Bureau directeur du Comité territorial de rugby de La Réunion s'est réuni le 14 novembre 2023 à 17 heures,

Etaient présents : Daniel Blondy, Monique Cathala, Marie-Hélène Neyra (en visio), Stéphane Marquer (en visio) et Jean-Michel Bouchon.

Ordre du jour :

- Point sur la situation de Patrick Fontaine après la visite de la médecine du travail et encadrement sportif des jeunes du POM
- Prise de fonction de Naëlsie Robert
- Evolution de la rémunération de Vanessa et de Laura
- Désignation de Jérôme Agénor en qualité de référent Rugby à 7
- Démission d'Albert Montbrun
- Désignation d'un référent « Sport Santé » et d'un médecin au Comité technique « Sport Santé Bien-Etre » du CROS
- Avis sur la création d'un club « rugby 420 » au Port
- Organisation du tournoi EDR de décembre
- Proposition d'organisation d'un tournoi à 10 avec Mayotte
- Autorisation du tournoi « Movember » au Port
- Manifestation éventuelle en faveur du Téléthon à l'occasion de la finale du 9 décembre
- Mise à disposition des jongs reçus la semaine dernière
- Distribution des livrets « jeunes joueurs » dans les EDR
- Dates de vacances des salariés et des élus à l'occasion des fêtes de fin d'année
- Dates de fermeture comité
- Fiche de programmation « ORESSE »
- Dotations de ballons en mousse
- Rassemblement M14 des clubs de Saint-Paul et de Saint Joseph
- Travail de recherche sur le rugby réunionnais
- Gravure des trophées
- Contravention pour absence de désignation du conducteur
- Situation du club de Saint-Louis
- Devis pour réfection de l'armoire de brassage
- Facture du CROS (JIOI)
- Décision relative au véhicule du comité
- Dispositif d'aide aux sportifs de haut niveau mis en place par le Conseil départemental
- Remplacement de la caméra « visio »
- Achat d'un ordinateur (Laura)

- **Point sur la situation de Patrick Fontaine après la visite de la médecine du travail et encadrement sportif des jeunes du POM**

Nous sommes toujours en attente du rapport sur les préconisations de la médecine du travail et de l'avis du médecin relatif à l'aptitude physique pour entraîner les jeunes, notamment au POM

- **Prise de fonction de Naëlsie ROBERT**

Le CDD a été signé pour trois mois.

Prise de fonction le 2 novembre 2023.

- **Evolution de la rémunération de Vanessa LOUSE et de Laura BANTOURE**

Des tableaux comparatifs de salaires ont été remis aux membres du bureau.

Il est décidé de promouvoir Vanessa au groupe 3 de la convention collective, avec un salaire net majoré de 150 euros et de promouvoir Laura au groupe 5, représentant une majoration du salaire net de 250 euros.

Daniel communiquera la mise à jour de la fiche de poste de Laura.

Les augmentations prendront effet au 1^{er} octobre 2023.

- **Désignation de Jérôme Agénor en qualité de référent Rugby à 7**

Cette désignation est validée.

- **Démission d'Albert Montbrun**

Il est pris acte de cette démission.

Il faudra pourvoir à son remplacement en qualité de médecin référent et de président de la commission médicale. Les candidatures sont ouvertes.

Actuellement, deux personnes pourraient être sollicitées (Daniel)

- **Désignation d'un référent « Sport Santé » et d'un médecin au Comité technique « Sport Santé Bien-Etre » du CROS**

Ces désignations seront fonction du ou des remplacements d'Albert Montbrun en qualité de référent et (ou) de médecin.

- **Avis sur la création d'un club « rugby 420 » au Port**

L'avis est défavorable en raison de l'existence d'un club sur la localité et de la persistance des membres de l'association rugby 420 de refuser à s'y intégrer.

La création d'un nouveau club n'apporterait aucune plus-value à la situation du rugby portois et créerait la confusion au sein des institutions et de la population.

- **Organisation du tournoi EDR de décembre**

Ce tournoi se déroulera sur trois sites qui accueilleront chacun une catégorie d'âge.

Les clubs qui recevront assumeront la charge de l'organisation, sous la responsabilité de la commission EDR.

- **Proposition d'organisation d'un tournoi à 10 avec Mayotte**

Le tournoi pourrait se tenir à Mayotte.

Le club du Chaudron doit être consulté et donner son accord en tenant compte de la charge que représenterait le déplacement.

Le Comité pourrait y participer à hauteur de 3 000 euros.

Daniel assure la relation avec les dirigeants du club.

- **Autorisation du tournoi « Movember » au Port**

Le tournoi est autorisé par la FFR après transmission d'un avis favorable du Comité.

- **Manifestation éventuelle en faveur du Téléthon à l'occasion de la finale du 9 décembre prochain**

Un rendez-vous est fixé le 15 novembre avec le responsable local du Téléthon.

La participation du Comité pourrait être organisée à l'occasion des finales du 9 décembre.

Naëlsie suit le dossier avec Jean-Michel.

- **Mise à disposition des jous reçus la semaine dernière**

Philippe Canitrot et Ludovic Fontaine ont été chargés de contacter les clubs concernés pour faire signer la convention de mise à disposition.

Pour le bassin Sud, Philippe est autorisé à louer un véhicule une journée afin de transporter le matériel à Saint-Pierre.

Pour le bassin Nord, Ludovic organisera la distribution à partir du Comité, les clubs venant y prendre en charge le matériel.

- **Distribution des livrets « jeunes joueurs » dans les EDR**

Les livrets ont été répartis au prorata du nombre d'enfants inscrits, afin de permettre la remise aux nouveaux, à charge pour les CTC d'informer les clubs et de déterminer les modalités de remise.

- **Dates de vacances des salariés et des élus à l'occasion des fêtes de fin d'année**

Les salariés et les élus sont invités à faire connaître leurs dates de vacances.

- **Dates de fermeture du secrétariat de comité**

Le secrétariat du comité sera fermé au public du 19 décembre 2023 au soir, au 8 janvier 2024, au matin.

- **Fiche de programmation ORESSE**

La fiche a été transmise.

- **Dotations de ballons en mousse**

Daniel BLONDY et Steve NARDON ont formulé une proposition de répartition, transmise pour avis à la commission « milieu scolaire ». En l'absence de retour, la proposition est adoptée.

Sur les 300 ballons reçus : 100 seront remis à l'USEP, à destination des écoles primaires labellisées, 100 seront remis aux écoles qui envoient des enseignants en formation rugby et 50 seront remis à chacun des CTC, à destination des clubs, dans le cadre des conventions « 1 club-1 école » et pour des actions scolaires.

- **Rassemblement des catégories « M14 » des clubs de Saint-Paul et de Saint Joseph**

Un tel *rassemblement* ne correspond pas aux critères fixés par la FFR, notamment compte tenu de la distance entre les deux clubs qui empêcherait des entraînements communs.

Une autre formule devra être recherchée pour permettre aux deux clubs de faire jouer chacune de leur équipe M14.

- **Travail de recherche sur le rugby réunionnais**

La soirée prévue sera reportée au 8 décembre 2023, compte tenu des délais d'édition de l'ouvrage.

Elle pourrait se dérouler dans la salle de réunion de la NMRS, avec les services d'un traiteur.

Daniel est en relation avec les auteures du livre.

- **Gravure des trophées**

Deux devis ont été proposés.

Naëlsie a contacté un troisième fournisseur.

- **Contravention pour absence de désignation du conducteur**

En dépit du recours, il faut se résoudre à payer l'amende forfaitaire, sous peine de se voir infliger une contravention d'un montant plus élevé.

- **Situation du club de Saint-Louis**

Une réunion devra se dérouler sur place avec l'ensemble de parties prenantes (Daniel)

- **Devis pour réfection de l'armoire de brassage**

Principe de la réfection du câblage de l'armoire de brassage est adopté afin de palier les incidents récurrents

- **Facture du CROS (JIOI)**

Des discussions sont en cours avec le CROS qui, au contraire, serait débiteur du Comté (Daniel)

- **Décision relative à l'état du véhicule *polyvalent* du comité**

Il convient de prévoir le remplacement de l'unique véhicule mis ponctuellement à disposition des agents du comité, auxquels n'est pas attribué de voiture de service.

- **Dispositif d'aide aux sportifs de haut niveau mis en place par le Conseil départemental**

Ce dispositif est expliqué dans une brochure permettant d'étudier l'applicabilité au bénéfice des jeunes du POM ainsi que l'incidence éventuelle de cette aide sur la participation financière des parents.

- **Remplacement de la caméra « visio »**

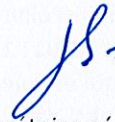
Le principe du remplacement est acté. Le matériel pourra être rapporté de métropole par Jean-Michel.

- **Achat d'un ordinateur (Laura)**

Le principe du remplacement est acté au profit d'un matériel plus récent et mieux adapté.

La séance est levée à 19 heures 30

Jean-Michel Bouchon



Secrétaire général